

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR LES RELATIONS AVEC LES
CITOYENS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA
PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2026-2029**

Soumis le 15 août 2025

Anne Michèle Meggs

Ancienne directrice de la planification et de la reddition de comptes au ministère de l'Immigration, la Francisation et l'Intégration

Ancienne directrice de la recherche et de l'évaluation, Office québécois de la langue française

Autrice du livre « L'immigration au Québec : comment on peut faire mieux » (Éditions du renouveau Québec) juin 2023.

Chroniqueuse sur la question de l'immigration dans des revues et journaux divers au Québec et au Canada, Anne Michèle Meggs partage son expertise dans une perspective pédagogique.

Avant de se joindre au gouvernement du Québec, elle a travaillé dans les domaines constitutionnel et linguistique dans les administrations publiques du Canada et de l'Ontario. Elle a occupé le poste de directrice de cabinet au ministère ontarien responsable des Affaires francophones, de 1985 à 1989, lors de l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la Loi sur les services en français.

RÉSUMÉ

Le mémoire présente une analyse du Cahier de consultation de la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 d'une perspective d'élaboration et de l'application d'une politique publique.

Trois observations générales sont présentées qui sous-tendent l'ensemble de l'analyse : en premier lieu, il importe de garder l'individu qui interagit avec le système au centre des réflexions et des décisions; les objectifs mesurables liés aux résultats souhaités pour les personnes qui arrivent et pour la société renforcent la confiance de la population si nécessaire à la réussite de l'immigration; il manque beaucoup de renseignements et de données fiables pour pouvoir bien documenter la situation et les résultats des interventions.

L'analyse du contexte moderne de l'immigration au Québec inclut des enjeux qui ne sont pas abordés dans le cahier de consultation ou qui sont abordés partiellement. La liste inclut la démographie, l'économie, la cohésion sociale, les conséquences financières des scénarios et le Service d'accueil à l'aéroport Montréal-Trudeau. Quelques enjeux politiques sont également abordés : le Programme des travailleurs étrangers temporaires, l'effet Trump, les migrations

internationales et le rôle des filières de passeurs criminelles, ainsi que les personnes non documentées.

Enfin, les enjeux identifiés dans le cahier de consultations sont examinés ainsi que les orientations associées à ces enjeux. Les seize recommandations ont pour objectif de contrer les effets négatifs de l'explosion de l'immigration temporaire au Québec, de rétablir la confiance de la population dans le système d'immigration par plus de transparence, de favoriser une contribution positive de l'immigration aux défis de la société québécoise (protection à long terme de la langue française, économie, vie en région, etc.), et d'assurer une plus grande place au Québec dans le partage des responsabilités avec le gouvernement fédéral.

1. INTRODUCTION

Le 6 juin dernier, le gouvernement a déposé le cahier de consultation pour la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029. Cet exercice de consultation obligatoire, qui devait initialement avoir lieu à l'automne 2027, se tient plus tôt que prévu. En effet, le projet soumis en mai 2023 prévoyait une période allant de 2024 à 2027, tandis que la version définitive, publiée à l'automne 2023, couvrait seulement les années 2024 et 2025.

Il est difficile de déterminer les raisons exactes qui ont conduit à la diminution de la durée initialement prévue. On peut néanmoins en réjouir puisqu'il y avait consensus en 2023 que le cahier de consultation manquait un élément déjà hautement important, l'immigration temporaire. Il a donc fallu seulement deux ans pour intégrer ce phénomène aux orientations, même si l'approche adoptée est assez timide. Il est à noter que le gouvernement canadien a inclus l'immigration temporaire dans sa planification l'année dernière.

Grâce à des données d'enquête d'Environcs, nous avons tracé [en janvier](#) le portrait d'un peuple québécois avec une attitude éclairée, saine et ouverte en ce qui concerne l'immigration. Un peuple qui reconnaît qu'il y a des personnes qui ont une vie plus difficile que d'autres et qu'il faut agir pour l'équité et pour le bien commun. Ce portrait est, en général, plus positif que celui qui se dessine dans le reste du Canada et même dans d'autres pays.

Tout consensus public est pourtant fragile. Pour bâtir sur cet avantage québécois, il est critique que les orientations qui seront adoptées reflètent ce consensus et visent à maintenir la confiance de la population dans la bonne gestion de l'immigration.

Un consensus est également essentiel au niveau politique. Nous avons ainsi fait la plaidoirie, dans le même texte, en faveur d'une révision des règles de fonctionnement traditionnelles de cette Commission en vue de démontrer une collaboration transpartisane.

La politique d'immigration a un impact sur tous les secteurs de la société, incluant les milieux syndicaux et d'affaires, les grandes municipalités, les villes périurbaines et rurales (logement, transport en commun), le milieu communautaire dans son ensemble, celui de l'enseignement (primaire, secondaire et postsecondaire), des services de garde, le milieu de la santé et des services sociaux, les milieux juridiques, agricole et culturel. Forcément, elle touche aussi plusieurs ministères, organismes et agences.

Les règles traditionnelles de la Commission sont rigides et ne permettent pas un échange entre ces milieux. Elles ne permettent pas aux parlementaires de confronter les positions de certaines parties prenantes à celles des autres. Il n'y a pas de place pour un dialogue entre elles qui éclairerait mieux les parlementaires sur les enjeux et les aiderait à jauger les priorités parfois contradictoires.

De plus, les décisions en matière d'immigration ont des conséquences à long terme qui dépassent un mandat électoral.

Recommandation 1 : Lorsqu'il s'agit de consulter publiquement sur la planification pluriannuelle de l'immigration, revoir les règles de procédure de la Commission des relations avec les citoyens en vue de pouvoir inviter des représentants de divers milieux à échanger avec les membres de la Commission et entre eux en même temps.

Dans ce mémoire, nous présenterons quelques observations générales qui sous-tendent presque l'ensemble de l'analyse du cahier de consultation. Avant d'examiner les enjeux énumérés par le document, nous toucherons sur ceux qui sont absents de l'analyse du contexte actuel de l'immigration au Québec. Nous jetterons un regard critique sur les orientations proposées et les liens, lorsqu'on en trouve, avec les enjeux identifiés. En conclusion, nous résumerons quelques recommandations pour une meilleure gestion de l'immigration à court et à moyen terme.

2. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

2.1. L'INDIVIDU AU CENTRE

Toute intervention gouvernementale dans une démocratie vise le bien-être de la société. Pour y arriver, il est critique que les individus touchés par l'intervention soient au centre des considérations. Lors de ces consultations, nous abordons des données, ainsi que des questions techniques administratives, règlementaires, législatives, économiques, linguistiques et juridictionnelles. Tout l'appareil de l'État est pourtant secondaire aux vies humaines concernées. Ce n'est pas à l'individu à apporter le fardeau de la complexité de l'administration publique.

La personne qui décide de changer de pays, surtout dans notre monde moderne, a pris la décision la plus conséquente de sa vie, souvent non seulement pour elle-

même, mais également pour toute sa famille, les membres qui l'accompagnent, comme ceux qui demeurent dans le pays d'origine. Le gouvernement a exprimé récemment sa volonté de partager notre belle culture commune avec ces personnes et de faciliter le sentiment d'appartenance au Québec. Simplifier les processus du système d'immigration tout le long du parcours est la première étape vers cette confiance mutuelle si souhaitée. Gardons ce principe de base à l'esprit dans les choix qui seront faits.

2.2. OBJECTIFS?

Quelles sont les attentes du gouvernement relatives au système de l'immigration?

Voilà, à notre avis, la question la plus importante et la plus complexe à résoudre lors de la planification pluriannuelle d'immigration. Les objectifs du Québec à cet égard lui sont très spécifiques compte tenu de sa situation géopolitique, linguistique et culturelle.

Convenons que l'immigration n'est pas la seule réponse aux défis québécois ni la seule cause de ceux-ci. Les avis des experts ont démontré le peu d'influence de l'immigration sur le vieillissement de la population, la pénurie de main-d'œuvre ou même sur la courbe d'évolution de la langue française. Cela étant dit, les choix politiques (dans le sens neutre du terme) sur le rythme d'arrivées, les volumes, les caractéristiques des personnes sélectionnées, le lieu d'établissement, etc., permettent de maximiser la contribution positive de l'immigration et de minimiser les conséquences potentiellement moins positives tant pour les personnes qui arrivent que pour la société d'accueil. D'où l'importance de bien la gérer et de trouver l'équilibre nécessaire.

Quels sont donc les objectifs démographiques, économiques, linguistiques et sociaux à court, moyen et long terme de notre politique d'immigration? Pouvons-nous les mesurer et ainsi suivre les résultats pour la société et les personnes?

Quels sont aussi nos objectifs éthiques, notamment en matière de l'immigration familiale et humanitaire, et administratifs en ce qui concerne la simplification des processus, les services, les ressources financières? Quels sont les objectifs juridictionnels?

Des objectifs de résultats pour la société, suivis annuellement, sont un signe de transparence et contribue à la confiance du public dans le système et dans les efforts du gouvernement de bien gérer.

2.3. DONNÉES, RÈGLES ET TRANSPARENCE

Les règles et les mécanismes d'application de toute politique publique déterminent sa réussite. La politique d'immigration ne fait pas d'exception.

Il est critique que ces règles soient claires, transparentes, simples et équitables, tant pour les personnes qui veulent venir au Québec, que pour les communautés qui les accueillent et surtout pour que le gouvernement puisse bien planifier les arrivées et l'intégration.

Un système simple et transparent favorise la confiance et le consensus essentiel auquel nous avons déjà fait référence. À cet égard, le facteur qui a contribué le plus à rendre le système si complexe est la priorisation, devenue hautement exagérée, de l'immigration temporaire. Ce virage, qu'on ne peut même appeler une décision puisqu'il s'est fait sans réflexion prospective ni consultation, a créé plusieurs victimes, dont en particulier les personnes immigrantes elles-mêmes. Une autre victime majeure est le système de données pour faire le suivi des décisions ou même pour produire le portrait vital fiable des contextes externe et interne permettant de prendre des décisions éclairées.

Le Québec n'est pas seul face au dilemme des données d'immigration complètes et fiables. En décembre 2018, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté le [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#). Le premier objectif de ce Pacte, sur vingt-trois, est de collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits. Onze mesures ont été définies pour y arriver. Un Groupe des Nations Unies d'experts en statistiques des migrations a été créé la même année.

En juin dernier, de nouvelles directives sur les statistiques des migrations internationales ont été publiées, la première mise à jour depuis 1998. La recommandation principale est de mieux faire la distinction entre la migration internationale (qui donne lieu à un changement de pays de résidence) et la mobilité internationale temporaire (les mouvements entre pays qui ne donnent pas lieu à un changement de pays de résidence). Il est révélateur que la distinction entre permanent et temporaire soit devenue un défi même sur le plan mondial.

Un autre facteur soulevé est celui des données d'entrées et de sorties qui permettent de mieux suivre les flux des personnes, ainsi que de planifier les services. Même Statistique Canada ne sert pas des données de l'Agence des services frontaliers canadienne (ASFC) pour calculer ces mouvements. Elles sont pourtant collectées depuis quelques années.

Qui parle d'accueil parle normalement d'arrivée. Gérer l'immigration en fonction de la fameuse capacité d'accueil dépend d'un portrait fiable des arrivées dans le temps. Avec une politique d'immigration à deux étapes et la multiplication des renouvellements et changements de type de permis, le concept d'arrivée a été complètement perdu pour les fins de planification. Pour citer une sommité sur l'immigration et l'économie, Mikal Skuterud, « Pour presque toutes les recherches, ce qui est le plus pertinent est la date d'arrivée d'un migrant au

Canada, plutôt que la date à laquelle il a obtenu son statut de résident permanent. »¹

Le Canada est un des pays participants au Groupe d'experts de l'ONU, ce qui souligne encore une fois la dépendance du Québec sur le Canada pour les données en matière d'immigration et de population. Le recensement et les frontières relèvent du gouvernement fédéral, selon la Constitution de 1967. Statistique Canada et plusieurs « think tanks » économiques et banques canadiennes produisent des études qui ne fournissent pas de ventilation par province. Les seules données générées par le Québec découlent des opérations administratives de gestion des demandes de CSQ et de CAQ. Il serait possible de recueillir plus d'informations de ces opérations qui seraient utiles dans la planification des besoins d'intégration.

Nous sommes entièrement d'accord avec les recommandations de Pierre-Carl Michaud en ce qui concerne des mesures à prendre pour améliorer l'état des données d'immigrations au Québec.

L'omission des objectifs de résultats réfléchis et priorisés ainsi que de données justifiant les choix fait en sorte qu'il devient impossible de juger la pertinence de plusieurs orientations présentées par le gouvernement.

3. ENJEUX MANQUANTS

Il y a plusieurs enjeux contextuels liés à l'immigration au Québec qui ne sont malheureusement pas suffisamment abordés par le document d'orientations, ou pas abordés du tout. Certains de ces enjeux ont des conséquences bien réelles dans l'immédiat et d'autres auront des conséquences à moyen ou à long terme.

3.1. LA DÉMOGRAPHIE

La démographie comprend plusieurs volets — la taille de la population, la structure des âges, les taux de fécondité et de décès, ainsi que les déplacements internes et externes. Dans l'avis que le démographe Marc Termote a préparé à la demande du ministère, il est définitif : « il faut accepter que désormais l'immigration internationale sera quasiment le seul “moteur” de l'évolution démographique du Québec » et « il nous faut également accepter que l'immigration internationale est aussi le seul facteur démographique sur lequel on puisse agir de façon significative. » (Termote, p. 4)

Quels sont nos objectifs sur le plan de la démographie? Voulons-nous augmenter la taille de la population du Québec, la maintenir à peu près tel quel, ou sommes-

¹ Skuterud, Mikal, The Growing Data Gap on Canada's Temporary Resident Workforce (February 11, 2025). C.D. Howe Institute e-Brief 367, p. 6. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=5154174 (consulté le 13 août 2025)

nous à l'aise avec une baisse de la population? La taille de la population influence l'économie. Sommes-nous prêts à adopter la décroissance? Pierre Fortin accepte une baisse temporaire de la population pour mettre de l'ordre dans le système d'immigration, mais quels sont les objectifs du gouvernement à moyen et à long terme?

Quelle priorité faut-il donner à l'enjeu du poids démographique du Québec au sein du Canada? Ce sujet sera abordé dans la section sur les enjeux et orientations du cahier de consultation.

Voulons-nous favoriser une immigration jeune? Le cahier de consultation n'examine pas l'effet de la proportion de jeunes enfants dans l'immigration permanente sur les résultats de la planification. Il y a pourtant plusieurs raisons pour favoriser la sélection des personnes immigrantes avec enfants d'âge scolaire (soit en servant des points dans les critères d'invitation ou en facilitant le regroupement familial) :

- Termote signale que l'âge moyen de l'immigration permanente est de 30 ans, ce qui veut dire que l'intégration à la population active est assez tardive. Les enfants immigrants du primaire au secondaire passent autant d'années sur le marché du travail que les enfants nés au Québec;
- Ces enfants sont francisés par l'école française. « Après 5 ans de résidence au Québec, 60 % des enfants immigrants arrivés au pays avant l'âge de 15 ans ont appris le français, un pourcentage qui passe à 78 % après 10 ans de résidence, puis à 90 % après 18 ans. Pour les personnes immigrantes arrivées au pays à l'âge de 15 ans ou plus, l'apprentissage du français est nettement plus lent : après 10 ans de résidence au Québec, le tiers a appris le français. On voit donc que, tant chez les personnes non immigrantes que chez les personnes immigrantes, la fréquentation de l'école joue un rôle majeur dans l'apprentissage du français au Québec, sans compter le fait que l'apprentissage des langues à l'âge adulte est plus difficile. »² ;
- Les familles ont tendance à s'installer (taux de rétention), ce qui veut dire que les ressources dédiées à leurs recrutement, francisation et intégration ne sont pas perdues;
- Sur le plan administratif, il est bien plus simple, plus vite et moins cher pour tout le monde, si tous les membres de la famille arrivent en même temps, l'alternative étant de passer par le processus cher, interminable et déchirant du regroupement familial.

Recommandation 2 : Examiner l'effet de la sélection des familles sur certains objectifs de la planification de l'immigration, notamment la francisation, la rétention, et l'intégration au marché du travail des jeunes immigrants qui sont arrivés à l'âge scolaire.

² <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2021/scenarios-projection-linguistique-quebec-2011-2036.pdf>, p, 33.

Quels sont nos objectifs en matière de l'occupation du territoire? Y a-t-il des enjeux liés aux migrations internes? Les données démographiques des régions administratives du Québec, produites par l'institut de la statistique du Québec pour l'année 2024, démontrent que le solde migratoire international représente une partie infime de la population des régions et qu'une très grande part de ce solde est composé de résidents non permanents (RNP) (97 % du solde migratoire international au Saguenay-Lac-Saint-Jean). Certaines régions sont déjà en décroissance.

Nous pouvons nous interroger sur la pertinence de dépendre de l'immigration temporaire pour assurer la rétention des personnes immigrantes en région. Une analyse serait nécessaire sur le nombre des RNP en région qui possèdent un permis de travail délivré dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Ces personnes n'ont pas de droit à la mobilité. Ils n'ont pas « choisi » de s'y établir. De plus, tous les titulaires d'un permis temporaire vivent avec la date d'expiration du permis, à l'exception des personnes reconnues comme réfugiées ou autres qui attendent leur résidence permanente. Celles-ci ont un permis ouvert et peuvent se déplacer d'une région à une autre.

Nous reviendrons à cette question dans la discussion sur la régionalisation, mais il serait même envisageable d'établir des cibles d'immigration par région, tout comme Marc Termote a fait pour la population en général.

Termote propose deux objectifs possibles pour la taille de la population du Québec dans son ensemble. « Si l'on entend assurer une (très faible) croissance du nombre d'habitants », il faudrait « une immigration internationale s'élevant à 76 000. » et « Si l'objectif est plutôt d'assurer un effectif stable de la population, ce dernier montant se trouve réduit à environ 65 000. » (Termote, p. 6)

3.2. L'ÉCONOMIE

À l'exception de deux paragraphes sur le marché du travail et l'immigration, le cahier de consultation n'inclut aucune analyse du lien entre les volumes d'immigration, les caractéristiques des personnes immigrantes (l'âge, le niveau de scolarité, les domaines de formation, l'expérience de travail) et l'économie de la société d'accueil.

Il n'y a pas d'objectif en ce qui concerne l'économie, que ce soit le taux d'activité, la productivité, le PIB ou le PIB par habitant, les concepts étroitement interreliés et influencés par les niveaux, les caractéristiques et le type d'immigration.

Marc Termote souligne le haut niveau de scolarité des personnes immigrantes au Québec et au Canada. Avec d'autres experts, comme Mikal Skuterud de l'Université de Waterloo, il demande un retour au système de sélection de l'immigration par des points, qui « apportent un capital humain élevé qui soit de nature à contribuer significativement à la croissance de la productivité de l'économie québécoise. » (Termote, p.11) Soulignons que, dans les trois premiers mois de cette année, 66 % des postes approuvés dans le cadre du Programme

des travailleurs étrangers temporaires (excluant des postes agricoles) au Québec étaient dans le volet « bas salaire ». Ces postes se trouvent uniquement en région parce qu'il y a une suspension des autorisations à bas salaire dans les régions économiques de Montréal et de Laval.

L'avis de Pierre-Carl Michaud fournit une analyse inédite de données québécoises d'immigration permanente et temporaire et de données démographiques au Québec, liées à des indicateurs économiques de haut niveau. L'objectif économique fondamental qu'il propose est de maintenir le taux d'activité « à un niveau relativement constant dans les décennies à venir ». Il avertit qu'une « diminution du taux d'activité, le facteur démographique de la croissance du niveau de vie, devrait être évitée. » Pour y arriver, il calcule que cela prendra « un ajustement du volume d'immigration permanente à 70 000, peu importe la provenance (RNP ou directe). » (Michaud, p. 48)

3.3. LA COHÉSION SOCIALE

Si plusieurs données font la démonstration de l'ouverture des Québécoises et Québécois aux personnes immigrantes et de l'empathie concernant certains défis de celles issues de la diversité, Pierre Fortin a raison de souligner la fragilité de cet appui. Cet enjeu n'est pas examiné dans le cahier de consultation.

Quels sont les facteurs qui contribuent à une ouverture à l'immigration et ainsi à la cohésion sociale? Dans The Washington Post, [Fareed Zakaria](#) a récemment examiné les trajectoires d'opinion aux États-Unis dans la foulée des actions chaotiques liées à la politique d'immigration de l'administration Trump. Il semblerait que le nombre d'Américaines et Américains qui voient l'immigration comme une « bonne chose » est monté de 64 % en 2024 à 79 % en juillet 2025. À partir de son analyse, il conclut que « les Américains veulent que l'immigration soit gérée avec compétence et décence, et non avec de la rhétorique ou de la cruauté. » (Traduction de l'autrice)

Au Canada, un peu moins au Québec, le nombre de personnes disant qu'il a trop d'immigration au Canada, a augmenté en même temps avec le sentiment d'une perte de contrôle du système d'immigration donnant lieu à trop de personnes arrivant trop vite. Une baisse dans le nombre d'arrivées suffira-t-elle à regagner la confiance de la population dans le système d'immigration?

Y a-t-il d'autres facteurs qui minent la confiance au système? La population québécoise devient de plus en plus sensible aux difficultés rencontrées par les immigrants, telles que la précarité des emplois temporaires, les délais interminables pour les familles séparées, les arnaques perpétrées par des intermédiaires malhonnêtes, l'obligation de quitter le pays lorsque le renouvellement du visa n'arrive pas à temps, la complexité concernant le choix du bon visa pour bénéficier d'une place en garderie subventionnée, ainsi que le manque de transparence quant au nombre de personnes vivant illégalement sur le territoire.

Les niveaux d'immigration ont été liés négativement à plusieurs enjeux économiques et sociaux, tels que la pénurie du logement ou de places en garderie, des lacunes dans le système de santé, l'augmentation des coûts de l'éducation, le recul de la langue française et la criminalité.

Il n'y a [aucun expert](#) qui croit que les baisses prévues par le gouvernement fédéral dans l'immigration temporaire vont se faire au rythme prévu. Même la Banque du Canada a exprimé ses doutes. Reprendre le contrôle des arrivées serait sûrement un élément important pour convaincre la population que le gouvernement commence à mieux gérer l'immigration, mais il est peut-être téméraire de compter sur une annonce de baisse significative des niveaux de l'immigration pour maintenir la cohésion sociale. Il s'agit d'un objectif critique qui mérite un examen en profondeur.

Fortin propose une baisse importante dans l'immigration temporaire pour plusieurs raisons, notamment économiques et humaines, et une cible de 50 000 pour l'immigration permanente, essentiellement parce que la population québécoise vit confortablement avec cette cible depuis plusieurs années. Une stabilité dans la cible rassurera la société d'accueil. Il priorise donc dans ses objectifs le maintien de la cohésion sociale. Où se trouve la cohésion sociale dans les objectifs et les orientations du gouvernement?

3.4. DES ENJEUX POLITIQUES QUI INFLUENCERONT LA PLANIFICATION

Il y a quelques enjeux qui ne sont pas couverts par le cahier de consultations et qui tombent à l'extérieur des sphères habituelles des démographes et économistes.

3.4.1. Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

« Le Rapporteur spécial reste d'avis que le Programme des travailleurs étrangers temporaires alimente les formes contemporaines d'esclavage, car il institutionnalise les asymétries de pouvoir qui favorisent les employeurs et empêchent les travailleurs d'exercer leurs droits. » [Rapport présenté le 9 octobre 2024 à l'Assemblée générale des Nations unies par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, Tomoya Obokata.](#)

Le gouvernement reconnaît et assume sa responsabilité dans la gestion de ce programme au Québec et son importance dans les volumes de l'immigration temporaire. Il est clair que le Québec a misé fortement sur ce programme et a contribué à l'alléger en faveur des employeurs, tant dans les exigences administratives que dans l'accent mis sur le nombre de postes approuvés dans le volet des bas salaires.

Le gouvernement fédéral prépare des modifications significatives à ce programme pour répondre aux critiques du Rapporteur de l'ONU. Ces

changements mettraient fin au lien entre l'employé et l'employeur, mais risquent d'influencer négativement les conditions de travail des travailleurs.

Le gouvernement du Québec a-t-il réfléchi à une réponse à la condamnation du programme? Quel rôle ce programme devrait-il jouer à l'avenir dans la planification de l'immigration au Québec et quelle forme devrait-il prendre?

3.4.2. L'effet Trump

Même s'il est impossible de contrôler la politique d'immigration de l'administration Trump, il est assez clair qu'elle pourrait avoir des conséquences graves sur le nombre de demandeurs d'asile, au Québec en particulier. Plusieurs reportages médiatiques estiment que quelque 500 000 Haïtiens sont touchés par la décision de l'administration de retirer leur statut de protection temporaire. Des centaines de milliers de Vénézuéliens sont dans la même situation.

Pour des raisons des crises humanitaires, le Canada ne renvoie pas actuellement des ressortissants de ces deux pays à leur pays d'origine, même si le permis temporaire est expiré ou leur demande d'asile a été refusée.

L'Entente des tiers pays sûrs permet, pour le moment, au Canada de refuser l'entrée des demandeurs d'asile à la frontière, avec certaines exceptions. Avec une population d'origine haïtienne au Québec de plus de 86 000, on peut imaginer que ces exceptions permettront à plusieurs d'en faire une demande. Une des exceptions est d'avoir un membre de la famille vivant légalement au Canada. La définition de membre de famille est assez large, incluant un époux, un tuteur légal, un enfant, un père ou une mère, un frère ou une sœur, un grand-père ou une grand-mère, un petit-fils ou une petite-fille, un oncle ou une tante, un neveu ou une nièce, un conjoint de fait, un conjoint de même sexe.

De plus, la Cour suprême du Canada pourrait être saisie de la question si, oui ou non, les États-Unis sont un pays sûr pour les ressortissants des pays sur lesquels est imposé un sursis de renvoi.

Une collaboration étroite avec le gouvernement fédéral est à prévoir selon les pressions qui seront potentiellement exercées sur le Canada par le contexte américain.

3.4.3. Migrations internationales – filières criminelles.

La gestion des systèmes d'immigration est mise au mal par les transformations dans les migrations internationales et ces déplacements sont de plus en plus influencés par les filières criminelles. Le Québec n'est pas épargné de cette réalité. Quelles ressources seront nécessaires pour contrer ces manipulations du système? Quelles collaborations seront nécessaires entre les forces de sécurité fédérales et provinciales? La confiance du public dépend aussi de l'assurance de l'intégrité du système.

Recommandation 3 : En vue de rassurer la population de la bonne gestion des arrivées des personnes immigrantes sur le territoire et la protection des personnes dans le danger, maintenir le plus de transparence possible sur les mesures mises en place pour assurer l'intégrité des procédures contrôlés par le Québec, ainsi que sur les collaborations avec le gouvernement fédéral et ses instances pour gérer les effets potentiels de la politique d'immigration de l'administration américaine.

3.4.4. Les non documentés

Un des effets les plus néfastes de l'immigration temporaire est qu'elle aggrave le phénomène du pire statut d'immigration, soit être sans papiers, non documenté. Il n'y a pas de situation plus précaire ou plus vulnérable que de vivre dans l'ombre, craignant de faire appel à la police dans un cas de violence domestique ou de se présenter à l'école de son enfant ou d'être dénoncé par son employeur. La vaste majorité des personnes sans papier au Québec sont arrivées légalement avec un permis de travail ou d'étude, séduites par des promesses de la résidence permanente. Parfois, des membres de la famille sont offerts des permis temporaires aussi, ajoutant à l'impression que l'établissement permanent suivra.

Le gouvernement fédéral ne dévoile pas le nombre de personnes avec un permis expiré n'ayant pas quitté le pays. Le ministre Miller a avoué il y a deux ans qu'il pourrait en avoir jusqu'à 600 000 au pays. La CIBC, [la même année](#), a estimé qu'il en avait plus d'un million. Si le Québec abrite sa part de cette population, il y aurait aujourd'hui près de 250 000 personnes non documentées sur son territoire. Ces personnes ne sont pas comptées dans les données démographiques de Statistiques Canada ou de l'Institut de la statistique du Québec.

Il n'est pas acceptable que cette situation perdure, pourtant il est peu probable que la population québécoise accepte des déportations massives. Que dire des employeurs qui les embauchent et les paient en comptant? Tout chemin vers la résidence permanente relève du gouvernement du Québec. Les personnes sans papier régularisées seraient comptées comme de « nouveaux résidents permanents » et feraient exploser les cibles « planifiées ». Il s'agit de l'illustration parfaite du problème à établir des cibles basées sur le statut d'immigration plutôt que sur les arrivées.

Il y a évidemment d'autres enjeux liés à la régularisation des personnes non documentées, des questions d'équité et d'éthique. Cela étant dit, l'ampleur du problème n'est pas une raison de faire semblant qu'il n'existe pas. Les vies humaines sont en jeu. Il est temps de commander un examen neutre du phénomène en vue d'un débat bien structuré et encadré sur les solutions possibles à moyen et à long terme. Le retour à un système d'immigration à une étape est le moyen le plus efficace de baisser le nombre de personnes qui demeurent sur le territoire sans documentation et d'éviter que la problématique continue à s'aggraver.

Recommandation 4. En lien avec l'Accord Canada-Québec, demander la collaboration du gouvernement canadien en vue d'obtenir les données nécessaires à une évaluation de l'enjeu relative aux personnes non documentés au Québec et prévoir une consultation avec des parties prenantes sur les façons de résorber cette situation et de l'éviter à l'avenir, incluant un accompagnement des personnes à statut temporaire vers la fin de la durée de leur permis ou visa.

3.5. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES SCÉNARIOS

La planification de l'immigration n'a jamais inclus une évaluation des effets des divers scénarios sur les ressources gouvernementales. Ce contexte interne est pourtant un élément de fond de la capacité d'accueil.

Les responsabilités en matière d'immigration génèrent des revenus pour l'État québécois de deux façons. Il y a des revenus des tarifs exigés pour tout service lié à l'immigration, dont une partie importante est transformée en crédits au net pour le budget des dépenses du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Il y a également le transfert annuel du gouvernement fédéral négocié dans le cadre de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration, destiné aux services gouvernementaux d'intégration socio-économique, culturelle et linguistique.

Une baisse dans le nombre de demandes de Certificat de sélection ou de Certificat d'acceptation du Québec pour études ou pour emploi traitées par le MIFI se traduira dans une réduction des crédits au net pour le ministère. Une diminution dans le nombre de non francophones admis ralentira la croissance du transfert du fédéral. Une augmentation dans le nombre de personnes admises avec une connaissance intermédiaire du français aurait normalement des conséquences sur les besoins en francisation, tout comme une optimisation des ressources découlant d'un meilleur ciblage des services de francisation des personnes à statut temporaire, tel que proposé par Michaud.

Une transparence dans les ressources liées aux divers scénarios irait loin à croître la compréhension du public en ce qui concerne les choix du gouvernement.

3.6. TRAVAUX À L'AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU ET LE SERVICE D'ACCUEIL

Si la capacité d'accueil en général des personnes immigrantes est un enjeu reconnu, il y a un autre enjeu de capacité d'accueil à considérer, celui de du Service d'accueil à l'aéroport Montréal-Trudeau. Des travaux majeurs à l'aéroport sont annoncés pour les 10 prochaines années. Il sera critique de revoir le Service d'accueil à l'aéroport du ministère pour le protéger et l'optimiser tout au long de ces travaux.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de ce service qui, étant loin des yeux, est souvent loin du cœur. Bien pensé et géré, ce service sert normalement de premier contact des personnes immigrantes avec le Québec. C'est à ce moment qu'elles

sont accueillies directement par du personnel de l'État du Québec. Leurs coordonnées sont mises à jour permettant de noter la date d'arrivée et d'assurer un suivi de leur parcours d'intégration au Québec. Les services de francisation et d'intégration leur sont expliqués, et des rendez-vous leur sont proposés sur place, dans un lieu proche de leur nouveau quartier. Les règles concernant la langue d'éducation des enfants peuvent être rappelées, au besoin, ainsi que d'autres services d'accompagnement. Il s'agit d'une ambiance rassurante d'accueil plutôt que de contrôle.

Pendant plusieurs années, le Service d'accueil du Québec était situé à proximité de la réception par le personnel de l'Agence de services frontaliers du Canada (ASFC) des personnes arrivant sur les vols internationaux. Il y a quelques années, le service a été déplacé à la sortie de la zone de bagages, ce qui semble avoir eu comme résultat que beaucoup moins de personnes destinées au Québec s'y arrêtent pour obtenir ce service d'accueil.

Il peut sembler saugrenu de signaler ce type de service essentiellement administratif comme enjeu dans la planification de l'immigration, mais sans cet arrêt, le ministère ne peut savoir si la personne ayant obtenu un CSQ ou un CAQ est arrivée au Québec et aucun contact autre que par courriel n'est possible. Il s'agit du meilleur démarrage possible d'une intégration réussie.

Recommandation 5. Assurer la protection et l'expansion du Service d'accueil à l'aéroport Montréal-Trudeau, surtout pendant la période de réaménagement majeur en cours, en vue de rejoindre le maximum de personnes arrivant au Québec de l'étranger pour s'établir, travailler et étudier.

4. UN REGARD SUR DES ENJEUX IDENTIFIÉS ET LES ORIENTATIONS AFFÉRENTES

La section 4 du cahier présente une liste d'enjeux actuels liés à l'immigration au Québec identifiés par le gouvernement. Nous examinerons cette liste et les orientations afférentes quand un lien est évident.

4.1. LA VITALITÉ ET LA PÉRENNITÉ DU FRANÇAIS

En matière de l'immigration, ce sont les critères de sélection et des efforts en francisation qui sont déterminants et non les volumes. Nous pouvons également faire l'argument qu'il s'agit plus d'un enjeu d'intégration que de pérennité. Il a été démontré par des experts que les décisions en matière de l'immigration ont très peu d'influence sur la courbe. (Termote, p. 13) L'utilisation de la langue française par des personnes venues d'ailleurs est également critique à la cohésion sociale. Elle permet la pleine participation à la vie quotidienne au Québec et tout effort manifesté de parler la langue de la majorité est hautement apprécié par celle-ci.

Orientation 3 vise à répondre à l'enjeu linguistique. En ce qui concerne l'immigration permanente, cette orientation fixe une cible de 76 % des

admissions permanentes qui déclarent connaître le français chaque année pour la période de planification. Cet objectif sera sûrement atteint puisque le gouvernement ajoute des exigences de connaissance du français à presque tous les volets de la catégorie économique et le pourcentage pour l'ensemble des admissions permanentes était déjà à 72,5 % en 2024. Termote nous rappelle, cependant, que « la connaissance d'une langue ne signifie pas nécessairement son utilisation, que ce soit dans l'espace public ou dans l'espace privé. » (Termote, p. 12) Les efforts à renforcer l'utilisation du français dans vie commune au Québec demeurent importants.

Là où le bât blesse (encore) est avec l'immigration temporaire. Cette population est beaucoup plus importante que celle de l'immigration permanente et pourtant moins de 2/3 déclare connaître le français. La réponse à cet enjeu présentée dans l'orientation 3 est très faible. On s'engage à « favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes ».

Les études du Commissaire à la langue française ont fait la démonstration qu'il est irréaliste de croire que la francisation suffira pour assurer l'apprentissage de la langue par l'ensemble des résidents non permanents. Pierre-Carl Michaud nous rappelle que l'enjeu « se trouve principalement au niveau de la francisation des RNP qui passeront vers la RP. Le défi est de maintenir et accentuer la francisation sur ce groupe. Seule une francisation, à terme, de ceux qui resteront au Québec permet d'entrevoir un avenir positif pour le français au Québec. » (Michaud, p. 47)

Il sera important d'aller plus loin en amont en ajoutant des exigences de connaissance du français aux critères d'admissibilité des CAQ pour emploi. En ce qui concerne le PTET, ce qui est proposé — exiger un niveau 4 en oral pour le renouvellement d'un CAQ après 3 ans — aura très peu d'impact. Dans un contexte de réduction de l'immigration temporaire, de moins en moins de permis seront renouvelés. Il n'y a rien qui empêcherait un employeur de ne pas renouveler un permis et d'embaucher un nouveau travailleur avec un nouveau permis. Renouveler un permis après trois ans laisse entendre que le poste n'a rien de temporaire. Pourquoi ne pas appliquer cette exigence à toute nouvelle demande de CAQ-emploi, ainsi qu'un engagement de francisation en milieu de travail dans les critères d'un Évaluation d'impact sur le marché du travail?

Si, pour une raison quelconque, le gouvernement décide de ne pas exiger une connaissance du français pour travailler au Québec dans le cadre du PTET, il est pertinent de noter les instructions que les agents du fédéral suivent déjà lors de l'évaluation d'une demande de permis de travail. L'agent peut refuser une demande s'il a « des motifs raisonnables de croire que l'étranger est incapable d'exercer l'emploi pour lequel le permis de travail est demandé. » Cela inclut des compétences linguistiques. Au-delà des exigences linguistiques précisées sur l'EIMT, il peut tenir compte :

- des conditions de travail particulières et de tout arrangement que l'employeur a pris, ou entrepris de prendre, pour s'adapter aux capacités

- linguistiques limitées du demandeur en anglais ou français, ainsi que pour aborder les risques éventuels en matière de sécurité, s'il y a lieu;
- des modalités stipulées dans l'offre de travail, outre les exigences générales établies dans la description de l'emploi prévue dans la Classification nationale des professions (CNP). Ces critères doivent être appliqués lorsqu'on évalue dans quelle mesure les faiblesses linguistiques du demandeur peuvent compromettre sa capacité « d'exercer l'emploi pour lequel le permis de travail est demandé. »

Il y a des permis refusés pour des raisons linguistiques par le fédéral. Cette analyse devrait faire partie de l'évaluation par le MIFI des demandes d'EIMT et des CAQ-emploi.

Quant au Programme de la mobilité internationale (PMI), le progrès est encore plus timide. Il est vrai que le fédéral a en novembre dernier ajouté l'exigence d'une connaissance de l'anglais ou le français aux critères d'admissibilité pour obtenir un permis de travail post-diplôme. Il n'y a cependant rien sur le site d'IRCC qui laisse croire qu'une connaissance du français sera obligatoire pour les permis accordés au Québec. Ce serait surprenant qu'un tel engagement soit pris, puisqu'il serait en contradiction avec la politique linguistique fédérale qui protège l'anglais au Québec. Si le Québec donnait par ailleurs son consentement aux admissions dans le cadre du PMI, il pourrait consentir uniquement aux personnes qui ont démontré une connaissance du français.

Recommandation 6. Concentrer les services de francisation des résidents non permanents sur ceux qui pourraient faire la transition à la résidence permanente.

Recommandation 7. Exiger dans les conditions pour une Évaluation d'impact sur le marché du travail et pour un CAQ pour emploi, des compétences linguistiques en français nécessaires pour exercer en toute sécurité l'emploi pour lequel le permis est demandé.

4.2. UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE NON COMMUNE DANS L'OCDE

Les comparaisons sont toujours intéressantes, mais il est difficile de comprendre comment les comparaisons présentées constituent un enjeu dans l'exercice de la planification de l'immigration au Québec. Il n'y a pas d'ailleurs d'orientation en lien avec ces constats.

4.3. LE POIDS DÉMOGRAPHIQUE DANS LE CANADA

Les choix en matière des volumes d'immigration ont fait en sorte de diminuer le poids du Québec comme province dans le Canada depuis des décennies. Cela est bien connu. Ce qui n'a pas été examiné est les effets de cette situation sur les plans politique et financier. Les projections de cette tendance selon les orientations de réduction proposées ne sont pas présentées.

La responsabilité du Québec d'établir ses propres volumes d'immigration ne se trouvait pas dans l'Entente Cullen-Couture, mais a été ajoutée à l'Accord Canada-Québec, justement par souci du poids démographique. La Cour suprême avait décidé que le Québec n'avait pas de veto sur les modifications à la Constitution. La Constitution de 1982, adoptée sans le consentement de l'Assemblée nationale, a ajouté une formule d'amendement basée sur le poids de population des provinces. Le premier ministre, Robert Bourassa, a négocié l'Accord pour tenir compte de ces événements et pour protéger la place du Québec au sein du Canada.

Aujourd'hui, on voit avec chaque nouveau recensement une proposition de réduire le nombre de sièges à la Chambre des Communes en lien avec la part de la population du Québec. C'est aux politologues et analystes de la scène politique de débattre des conséquences de cette tendance.

Il y a par ailleurs plusieurs programmes de transfert et la péréquation où la population au Québec est prise en considération. Quel est l'effet possible sur le budget du gouvernement?

Freiner la baisse du poids démographique exigerait une hausse très significative des volumes de l'immigration. Ce n'est pas réaliste dans le contexte actuel. Il revient néanmoins au gouvernement d'être transparent quant aux conséquences de continuer sur cette tendance à la baisse.

Recommandation 8. Dans l'esprit de la transparence, commander et rendre publiques des études d'impacts politiques et budgétaires de la baisse projetée du poids démographique du Québec au sein du Canada.

4.4. LE VOLUME DES PERSONNES DEMANDEUSES D'ASILE AU QUÉBEC PAR RAPPORT AU RESTE DU CANADA

Là où le Québec dépasse sa part de la population en matière d'immigration est dans le nombre de demandes d'asile déposées sur son territoire. Cela étant dit, il est impossible de planifier le nombre de demandes d'asile qui seront déposées ou le nombre qui sera accepté. Grâce à l'océan Atlantique, ces personnes n'arrivent au Québec que par avion ou par la frontière terrestre. S'elles arrivent par avion, elles ont forcément des documents de voyage (visas, permis) délivrés par le gouvernement. Ils peuvent faire leur demande en arrivant ou ils peuvent s'installer au Canada et faire leur demande en ligne n'importe quand pendant la durée de leur visa. En arrivant par la frontière, ces personnes n'ont généralement pas de document de voyage du Canada et peuvent être retournées aux États-Unis, à moins d'exception, comme déjà expliqué.

La seule façon d'éviter les demandes d'asile est de diminuer, en amont, le nombre de visas et de permis temporaires délivrés à des personnes considérées comme étant susceptibles de présenter une telle demande une fois arrivées au pays. Le gouvernement fédéral commence à mettre en place plusieurs mesures pour y arriver. Le taux de refus des visas et des permis d'études et de certains permis du PMI a augmenté. Ces visas et permis sont devenus des chemins

privilégiés par des filières de passeurs dans certains pays. Des systèmes informatiques deviennent plus sophistiqués à détecter des tentatives de fraude. Des modifications aux règles sont proposées pour réduire le nombre de demandes faites après un long séjour à statut temporaire, par exemple, toute demande déposée après un an au pays ne sera plus considérée. La sécurité à la frontière a été renforcée.

Il est important de noter que le nombre de demandeurs d'asile comptabilisés comme résidents non permanents par Statistique Canada inclut tant ceux qui attendent une décision sur leur demande que ceux dont la demande a été acceptée et qui sont donc en attente de la résidence permanente. Tant que l'inventaire des demandes de résidence permanente de personnes protégées au Québec continue à grimper par 1 000 par mois parce que le Québec n'accroît pas ses cibles pour cette catégorie, il est difficile d'imaginer comment le fédéral pourra couper par 50 % des demandeurs d'asile parmi les RNP dans 4 ans. Le plan fédéral prévoit même une augmentation de ce groupe en 2027.

Assurer la distribution équitable des personnes qui font une demande d'asile au moment de la demande à l'aéroport ou à la frontière est une mesure qui mérite une meilleure attention. Penser à déplacer des personnes et des familles qui sont intégrées au Québec depuis parfois plus de trois ans est inacceptable. Les faire attendre 10 à 20 ans avec un statut temporaire est inhumain et absurde. Une nouvelle répartition des sous-catégories humanitaires, telle que proposée par l'Orientation 6, ne répondra pas à l'enjeu. De plus, aider ces personnes à participer pleinement au marché du travail au niveau de leurs compétences est impossible parce que les données n'existent pas sur leur profil socio-professionnel.

Le système actuel est intenable. Faudrait-il exclure la sous-catégorie des réfugiés reconnus sur place de la planification générale de l'immigration permanente pour mettre en place un système de suivi permettant d'intervenir avec de nouvelles mesures ponctuelles d'intégration, au besoin?

Recommandation 9. Continuer les négociations avec le gouvernement fédéral en vue d'une meilleure répartition à travers le pays des personnes demandant l'asile au moment de la demande, tout en évaluant la possibilité d'accepter au Québec celles qui parlent français. Recevoir les francophones est une solution gagnant-gagnant pour la société québécoise et la personne qui espère pouvoir s'établir au pays.

Recommandation 10. Examiner la pertinence de délivrer un permis de travail du Québec à des personnes attendant une décision sur leur demande d'asile. Ce permis pourrait être appliqué à une région administrative spécifique et serait lié à la date d'expiration du permis de séjour du gouvernement fédéral.

Recommandation 11. Trouver un mécanisme pour obtenir le profil socioprofessionnel des personnes demandeuses d’asile reçues au Québec afin de pouvoir faciliter leur insertion au marché du travail.

4.5. LES DÉLAIS AVANT L’ADMISSION

Le cahier de consultation brosse un portrait au 8 janvier des longs délais créés avant l’admission par les choix du gouvernement du Québec de maintenir bas ses seuils d’immigration. Au début août, Le Devoir en a fait une mise à jour avec des données au 1er juin, obtenues d’IRCC. La situation se détériore à vue d’œil. Si les orientations de baisse des seuils du gouvernement sont « progressives » pour l’immigration temporaire, elles sont dramatiques et rapides pour l’immigration permanente et risquent d’augmenter les délais même pour la catégorie économique.

Ces délais rendent la vie stressante et complexe pour des milliers de néo-Québécoises et néo-Québécois. Ils ajoutent inutilement à des coûts administratifs de ces personnes et du gouvernement, compte tenu des renouvellements constants de permis et de visas.

Ces délais ont déjà porté atteinte à la réputation du Québec dans les pays qui offrent des bassins de recrutement de choix. Comme noté pour les demandeurs d’asile, ils maintiennent à un niveau inutilement haut le nombre de résidents permanents temporaires.

Recommandation 12. Ajouter une orientation visant à répondre aux délais d’attente pour la résidence permanente créés par les seuils bas de la planification.

4.6. LA MULTIPLICATION DES POLITIQUES D’INTÉRÊT PUBLIC DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Il est vrai qu’on a abusé de manière flagrante de l’outil de discrétion ministérielle connu sous le nom de « politiques d’intérêt public » en français et de « politiques publiques » (« *public policies* ») en anglais. Faisant partie de la législation depuis 2004, le gouvernement fédéral en a eu recours quatre fois entre 2005 et 2015. C’est à l’arrivée du gouvernement Trudeau qu’on voit le nombre commencer à augmenter pour exploser avec la pandémie en 2020. Il y en a eu 27 adoptées en 2024 et, en date du 11 août 2025, on en compte quatorze. Cela représente une modification dans les règles d’immigration plus de deux fois par mois, une source majeure de la complexité du système d’immigration actuel.

Comme tout outil discrétionnaire, il évite toute imputabilité démocratique. Pas de consultation, comme exigée pour la planification d’immigration, pas de législation pour permettre un regard par les parlementaires de tous les partis, pas de règlement qui permet généralement des commentaires du public et des parties prenantes. Il semblerait aussi, jugeant de la description dans le cahier de

consultation, que les politiques d'intérêt public, même celles avec des conséquences au Québec, sont à l'abri de l'obligation de partage de renseignements sur les politiques d'immigration des deux parties, garantie par l'Accord Canada-Québec. (Annexe A, partie 2)

Ces politiques d'intérêt public ont été utilisées pour contourner des règles des programmes humanitaires et de regroupement familial et même pour alléger les conditions des visas afin d'en accélérer le traitement. Quand une de ces politiques touche à l'immigration permanente, le Québec est généralement protégé par l'Accord Canada-Québec, qui précise qu'à l'exception des personnes reconnues comme réfugiées qui se trouvent déjà au Québec, « Le Canada n'admet pas au Québec un immigrant qui ne satisfait pas aux critères de sélection du Québec. »

En ce qui concerne les politiques d'intérêt public en matière d'immigration temporaire, elles modifient presque uniquement des règles du Programme de mobilité internationale (PMI). Elles créent de nouveaux permis de travail, les modifient, les prolongent, les retirent au gré du ministre et sans aucune intervention de la part du Québec. Plusieurs experts et même l'OCDE ont critiqué l'opacité des données du PMI, un autre effet pervers des politiques discrétionnaires.

Nous nous réitérons notre position que les permis de travail du PMI exigent le consentement du Québec selon l'esprit de l'Accord. Il n'y a pas d'orientation proposée par le gouvernement en lien avec l'enjeu des politiques d'intérêt public.

4.7. LE MARCHÉ DU TRAVAIL QUÉBÉCOIS

Le cahier présente un bilan du marché du travail québécois avec multiples indicateurs et comparaisons avec d'autres juridictions canadiennes pour conclure que l'immigration ne peut résoudre le problème de la pénurie de main-d'œuvre. Il n'y a donc pas d'orientation proposée en lien avec le marché du travail. En ce qui concerne le seul programme conçu pour être en lien avec les besoins du marché du travail, le PTET, l'Orientation 1 relative à la baisse de l'immigration temporaire, ne propose qu'une baisse de 10 % du nombre de titulaires de permis de ce programme sur quatre ans. Ce chiffre n'est pas expliqué. À part la baisse minimale dans le nombre de RNP, il y a-t-il un objectif économique derrière ce choix?

Nous avons déjà souligné l'importance des critères de sélection en ce qui concerne la contribution de l'immigration à l'économie. L'Orientation 5 propose de faire en sorte que 60 % de l'immigration permanente soit admise dans la catégorie économique, permettant en principe une sélection de « personnes ayant le profil répondant aux besoins en main-d'œuvre du marché du travail québécois. » (p. 78)

Il n'y a pas de mention de la contribution économique potentielle des autres catégories ni de la place de l'immigration temporaire dans l'économie

québécoise. Encore une fois, les données n'existent pas sur les profils éducatifs et professionnels des personnes des catégories familiales et humanitaires, même si le taux d'activité est assez élevé. (Tableau 3,9 b, Recueil de statistiques)

En ce qui concerne les critères de sélection pour l'immigration économique, il serait important de savoir si des seuils de proportion sont établis pour les divers volets du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Ces volets ont des critères d'admissibilité divers en ce qui concerne le niveau de scolarité et de poste, ainsi que de connaissance du français. Ces facteurs auront plus d'influence sur l'intégration socio-économique que le pourcentage admis dans la catégorie économique.

Recommandation 13. Examiner la pertinence d'établir des orientations en ce qui concerne la proportion de la sélection économique établie pour chaque volet du PSTQ.

4.8. LES FACTEURS INFLUENÇANT LA CAPACITÉ D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DU QUÉBEC

Les Orientations 1, 2, 4 et 6 sur les baisses des seuils et la régularisation des personnes déjà au Québec semblent toutes proposées pour répondre à l'enjeu de la capacité d'accueil. Il est d'autant plus décevant qu'il n'y a toujours aucune tentative de mesurer cette notion.

Le cahier identifie plusieurs éléments qui pourraient contribuer à cette capacité d'accueil, tels que les « besoins en infrastructure (logement, transport, classes d'école, etc.), en économie (possibilités d'emploi et vitalité des territoires) et en services publics (santé, éducation, services de garde éducatifs, apprentissage du français). » (p. 40), « les indicateurs [portant] sur le taux de chômage, le taux d'emploi, le salaire horaire, la connaissance du français, les taux d'inoccupation des logements, l'estimation de l'offre et de la demande de places en service de garde, la proportion de la population ayant accès à un service de première ligne dans le réseau de la santé et des services sociaux. » (p. 65) et même « le sentiment d'appartenance, la présence de milieux inclusifs et la cohésion sociale ». (p. 41)

Si le gouvernement semble convaincu qu'il n'est pas possible de mesurer globalement la capacité d'accueil, il reconnaît clairement qu'il est possible « d'en évaluer certaines composantes ». Il annonce même « qu'afin de prendre en compte l'évolution du contexte économique », il va « réévaluer la situation annuellement, sur la base d'indicateurs clés du marché du travail ainsi que des besoins sectoriels et régionaux en main-d'œuvre » avant le dépôt du plan annuel d'immigration. (p. 67)

Sans ces calculs, comment le gouvernement justifie-t-il les seuils proposés? Les déclarations publiques abondent répétant que les niveaux d'immigration ont dépassé la capacité d'accueil. Mais, de combien? À quel moment et à quel seuil sommes-nous arrivés au point de bascule?

Comme nous avons déjà constaté, le nombre de personnes obtenant un statut de résidence permanente ou le nombre de résidents non permanents ne représente pas le nombre d'arrivées sur le territoire. Ce fait est évident dans les orientations misant sur la régularisation des personnes déjà ici avec un statut temporaire. **La capacité d'accueil reflète le nombre de nouvelles personnes qui pourront s'établir avec succès dans nos communautés en fonction des ressources disponibles.**

Nous réitérons donc qu'il faudra un effort de collecte de données sur trois fronts pour pouvoir planifier l'immigration en fonction de la capacité d'accueil, des arrivées, des indicateurs de capacité d'accueil, idéalement ventilés par région administrative, et des ressources publiques.

Il serait possible d'envisager un chantier permanent autonome, composé d'experts et de parties prenantes, qui s'entendrait sur les facteurs à mesurer pour dresser un portrait de la capacité d'accueil. Une unité de recherche, par exemple au sein de l'Institut de la statistique du Québec, pourrait mesurer ces facteurs et fournir régulièrement un suivi de la situation.

Il serait également nécessaire de documenter les tendances dans les arrivées et les sorties, idéalement tant internationales qu'interprovinciales. Si l'immigration permanente revenait à un système à une étape et si le solde des résidents non permanents était maintenu le plus près possible de 0, la planification de l'immigration serait plus facile à gérer.

Pour planifier les niveaux et caractéristiques d'immigration, le gouvernement tiendrait compte de ces données, ainsi que des ressources gouvernementales (revenus générés et dépenses prévues) jugées prévisibles.

Les orientations axées sur la transition d'un statut temporaire à permanent sont fondées sur l'idée que ces ajouts à l'immigration permanente n'ont aucun effet sur la capacité d'accueil parce que les personnes concernées sont déjà intégrées sur place. Elles ont un toit, majoritairement un emploi; les enfants sont à l'école. Pourtant, il n'y a pas d'analyse des conséquences de cette politique à moyen ou à long terme, autres que celle de baisser le nombre de RNP. Les transitions proposées d'ailleurs réduiraient d'entre 15 750 et 29 750, selon le scénario, les résultats de l'Orientation 1 pour 2029. Elles n'auront aucun effet sur la taille de la population.

Cette politique de transition soulève la pertinence de maintenir les programmes d'expérience québécoise (PEQ) pour études et pour emploi. Sans les simulations comparant les critères de sélection du PSTQ avec ceux du PEQ, et les appliquant aux profils des personnes potentiellement admissibles au PEQ, il est difficile de répondre à cette question. Peut-on présumer qu'une ou un jeune avec un niveau 7 en français et un diplôme en français du Québec aura de bonnes chances à pouvoir monter une déclaration d'intérêt avec assez de points pour être invité dans un des volets du PSTQ? Ou un travailleur âgé de 40 ans ou plus

actuellement admissible au PEQ pour emploi? Une telle évaluation est à faire avant de prendre une décision sur l'avenir de ces programmes. Il serait pertinent d'identifier les personnes déjà au Québec qui sont admissibles au PEQ, mais probablement pas au PSTQ, et leur offrir ce chemin à un CSQ avant d'éliminer le PEQ.

Recommandation 14. Rassembler et examiner les données requises pour établir des objectifs quantifiables et mesurer des composantes de la capacité d'accueil. Nous adhérons, notamment aux recommandations 12 et 13 de Pierre-Carl Michaud dans l'avis préparé à la demande du MIFI. La suggestion de chantier d'experts et parties prenantes soutenu par une unité de recherche est également proposée. La forme administrative de cet exercice importe peu, du moment que qu'elle fait l'objet d'un consensus et que ses résultats sont rendus publics.

4.9. L'IMPORTANCE DE LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

Le cahier de consultation fait état d'une augmentation importante du pourcentage des personnes immigrantes présentes en région, mais n'offre pas d'explication. A-t-on pu faire un lien avec des interventions du ministère? Combien de ces personnes avaient un permis temporaire de travail ou d'études au moment de son admission? Nous avons démontré que la grande majorité du solde migratoire international en région est constituée de résidents non permanents. Quel est le profil de ces RNP?

Il n'y a pas d'orientation liée à cet enjeu. Le document fait état des actions déjà prises, sans mentionner des points accordés dans les critères d'invitation pour un séjour au Québec en région. On constate que, lors des premières invitations envoyées dans le cadre du PSTQ, les seules qui avaient comme critère de séjourner en région sont dans le Volet 2 (Compétences intermédiaires et manuelles). Les personnes invitées avaient un pointage allant plus bas que celles invitées dans le Volet 1 (Haute qualification et compétences spécialisées). Le Volet 2 a des exigences de compétence en français au niveau 5 dans l'oral, aucune exigence dans l'écrit. Est-ce que le système d'immigration à deux étapes a favorisé une surreprésentation des personnes immigrantes à bas salaire en région? Y a-t-il des inégalités dans le niveau de vie entre les régions du Québec? Le gouvernement souhaite sûrement de minimiser les inégalités interrégionales, s'il y en a. Quel est le rôle de l'immigration dans cette réflexion nécessaire?

Recommandation 15. S'assurer que les choix en matière de la planification d'immigration permanente et temporaire sont en lien avec les objectifs gouvernementaux de développement des régions et de l'occupation du territoire.

4.10. LES LEVIERS DU QUÉBEC

Nous avons eu l'occasion de nous exprimer publiquement dans Le Devoir à deux occasions cette année sur le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. La première fois, [le 2 avril](#), nous avons

accueilli avec soulagement et espoir le fait que le premier ministre du Québec ainsi que le chef de l'Opposition à la Chambre des Communes avaient reconnu que la gestion par le Québec du Programme de mobilité internationale est en lien avec l'esprit de l'Accord Canada-Québec. Nous avons incité au courage et à l'imagination pour aller encore plus loin dans des négociations pour obtenir non seulement ce qui revient au Québec grâce à l'Accord, mais également des pouvoirs délégués permettant encore plus de contrôle sur le système québécois.

Ensuite, [le 25 juillet](#), nous avons exprimé notre surprise que le cahier de consultations ne fasse plus aucune revendication de pouvoir auprès du fédéral pour pouvoir mieux atteindre nos objectifs. Nous avons néanmoins proposé de profiter du moment où le gouvernement fédéral cherche à éliminer des chevauchements avec les gouvernements provinciaux, pour revenir à la charge.

En ce qui concerne le PMI en particulier, nous avons signalé dans ce mémoire davantage d'effets néfastes du programme. D'autres experts, démographes, économistes, avec arguments documentés à l'appui, soulignent l'importance pour le Québec de gérer l'ensemble de l'immigration temporaire. Nous maintenons notre position sur cette question.

Il est évident que l'appropriation de plus de pouvoirs veut dire des ressources supplémentaires, de nouveaux outils législatifs et réglementaires. Ce ne sera pas une tâche simple et rapide. Il est néanmoins impératif que le Québec élabore son propre modèle d'immigration, selon ses besoins et ses valeurs, et qu'il assume la plus grande responsabilité possible à cet égard.

<p>Recommandation 16. Maintenir les efforts de prendre en charge la gestion de l'ensemble de l'immigration temporaire et viser à obtenir d'autres pouvoirs liés notamment à l'admission des personnes immigrantes au Québec.</p>

5. CONCLUSION

Les consultations publiques sur la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec constituent un élément fondamental et crucial de notre système d'immigration. Elles représentent une occasion de participation et de transparence rare dans le domaine. Nous ne connaissons pas un autre gouvernement qui s'ouvre au débat de l'immigration de cette façon.

Cela étant dit, la nature même de ces consultations fait en sorte de focaliser les commentaires sur les améliorations à apporter et ne tend pas à faire ressortir les réussites. En fait, il est important de rappeler que la scène de l'immigration au Québec est relativement paisible par rapport à ce qui se produit dans d'autres sociétés.

Parmi les enjeux discutés dans ce mémoire, plusieurs ont émergé dans les dernières années et ne sont pas uniques au Québec. D'autres sont le résultat des décisions administratives et politiques. Le contexte n'est plus le même qu'il y a

dix ans. Il faut être en mesure de tirer des leçons de ce qui fonctionnait bien dans le passé, de profiter pleinement des outils à notre disposition, comme l'Accord Canada-Québec, et également de s'outiller pour pouvoir imaginer de nouvelles façons de faire face au nouveau contexte.

Le plus important est de s'assurer que les seuils d'immigration sont en lien avec la capacité d'accueil des communautés, d'où l'urgence de mettre en place des mécanismes pour la définir et la mesurer. Soit que le nombre de nouvelles personnes immigrantes respecte la capacité d'accueil existante, soit que la capacité d'accueil est renforcée pour accueillir le nombre souhaité. Cette considération est celle qui assurerait la cohésion sociale et la confiance dans le système, ainsi que le bien-être des personnes qui arrivent pour partir une nouvelle vie.

L'expérience et l'expertise acquises au Québec depuis près de 50 ans de gestion de son immigration dépassent celle de n'importe quelle autre province et de bien d'autres nations dans le monde. Mettons-les à l'œuvre avec l'audace, l'imagination et l'ouverture reconnues du peuple québécois pour faire évoluer notre modèle d'immigration dans le nouveau contexte devant nous.

6. RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Lorsqu'il s'agit de consulter publiquement sur la planification pluriannuelle de l'immigration, revoir les règles de procédure de la Commission des relations avec les citoyens en vue de pouvoir inviter des représentants de divers milieux à échanger avec les membres de la Commission et entre eux en même temps.

Recommandation 2 : Examiner l'effet de la sélection des familles sur certains objectifs de la planification de l'immigration, notamment la francisation, la rétention, et l'intégration au marché du travail des jeunes immigrants qui sont arrivés à l'âge scolaire.

Recommandation 3 : En vue de rassurer la population de la bonne gestion des arrivées des personnes immigrantes sur le territoire et la protection des personnes dans le danger, maintenir le plus de transparence possible sur les mesures mises en place pour assurer l'intégrité des procédures contrôlés par le Québec, ainsi que sur les collaborations avec le gouvernement fédéral et ses instances pour gérer les effets potentiels de la politique d'immigration de l'administration américaine.

Recommandation 4. En lien avec l'Accord Canada-Québec, demander la collaboration du gouvernement canadien en vue d'obtenir les données nécessaires à une évaluation de l'enjeu relative aux personnes non documentés au Québec et prévoir une consultation avec des parties prenantes sur les façons de résorber cette situation et de l'éviter à l'avenir, incluant un accompagnement des personnes à statut temporaire vers la fin de la durée de leur permis ou visa.

Recommandation 5. Assurer la protection et l'expansion du Service d'accueil à l'aéroport Montréal-Trudeau, surtout pendant la période de réaménagement majeur en cours, en vue de rejoindre le maximum de personnes arrivant au Québec de l'étranger pour s'établir, travailler et étudier.

Recommandation 6. Concentrer les services de francisation aux résidents non permanents sur ceux qui pourraient faire la transition à la résidence permanente.

Recommandation 7. Exiger dans les conditions pour une Évaluation d'impact sur le marché du travail et pour un CAQ pour emploi, des compétences linguistiques en français nécessaires pour exercer en toute sécurité l'emploi pour lequel le permis est demandé.

Recommandation 8. Dans l'esprit de la transparence, commander et rendre publiques des études d'impacts politiques et budgétaires de la baisse projetée du poids démographique du Québec au sein du Canada.

Recommandation 9. Continuer les négociations avec le gouvernement fédéral en vue d'une meilleure répartition à travers le pays des personnes demandant l'asile au moment de la demande, tout en évaluant la possibilité d'accepter au Québec celles qui parlent français. Recevoir les francophones est une solution gagnant-gagnant pour la société québécoise et la personne qui espère pouvoir s'établir au pays.

Recommandation 10. Examiner la pertinence de délivrer un permis de travail du Québec à des personnes attendant une décision sur leur demande d'asile. Ce permis pourrait être appliqué à une région administrative spécifique et serait lié à la date d'expiration du permis de séjour du gouvernement fédéral.

Recommandation 11. Trouver un mécanisme pour obtenir le profil socioprofessionnel des personnes demandeuses d'asile reçues au Québec afin de pouvoir faciliter leur insertion au marché du travail.

Recommandation 12. Ajouter une orientation visant à répondre aux délais d'attente pour la résidence permanente créés par les seuils bas de la planification.

Recommandation 13. Examiner la pertinence d'établir des orientations en ce qui concerne la proportion de la sélection économique établie pour chaque volet du PSTQ.

Recommandation 14. Rassembler et examiner les données requises pour établir des objectifs quantifiables et mesurer des composantes de la capacité d'accueil. Nous adhérons notamment aux recommandations 12 et 13 de Pierre-Carl Michaud dans l'avis préparé à la demande du MIFI. La suggestion de chantier d'experts et parties prenantes soutenu par une unité de recherche est également

proposée. La forme administrative de cet exercice importe peu, du moment que qu'elle fait l'objet d'un consensus et que ses résultats sont rendus publics.

Recommandation 15. S'assurer que les choix en matière de la planification d'immigration permanente et temporaire sont en lien avec les objectifs gouvernementaux de développement des régions et de l'occupation du territoire.

Recommandation 16. Maintenir les efforts de prendre en charge la gestion de l'ensemble de l'immigration temporaire et viser à obtenir d'autres pouvoirs liés notamment à l'admission des personnes immigrantes au Québec.